



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 janvier 2016

N° 2016-37

Convocation du 15 janvier 2016

Aujourd'hui vendredi 22 janvier 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Noël MAMERE, M. Jacques MANGON, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Alain CAZABONNE à Mme Dominique IRIART
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Alain DAVID à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Eric MARTIN à M. Max COLES
Mme Christine PEYRE à Mme Emmanuelle CUNY
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h25
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Anne BREZILLON à partir de 12h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à M. Jean Jacques BONNIN jusqu'à 10h45
M. Yohan DAVID à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 10h
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 9h56 et à partir de 12h33

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 22 janvier 2016 Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	Délibération N° 2016-37

**Villenave d'Ornon - Aire d'accueil des gens du voyage sise impasse de Leyran
Versements dus au titre de l'exercice budgétaire 2015 et présentation du Budget prévisionnel 2016 de
la société gestionnaire VAGO
Décisions - Autorisations**

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En juin 2000, trois communes, Villenave d'Ornon, Gradignan, Talence, ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat de communes à vocation unique dont l'objet est l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage.

En juin 2010, ce syndicat a opté pour une gestion de l'aire sous la forme d'une délégation de service public avec comme gestionnaire la société Vago. Cette délégation de service public court actuellement et ce jusqu'au 31 décembre 2016.

Par suite, Bordeaux Métropole s'est substituée en droits et obligations au syndicat précité à travers les dispositions contenues dans le contrat de délégation de service public dans la mesure où la compétence sur l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil lui a été dévolue et ce depuis le 1^{er} janvier 2015.

Aujourd'hui, afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles les règlements financiers en cours et futurs, il convient :

- d'une part, d'autoriser l'acquittement des facturations dues au titre de l'année 2015, celles-ci n'étant parvenues à la Métropole dans les délais de rigueur. Pour mémoire, le montant de la participation financière de Bordeaux Métropole était de 15 401,05 € H.T.
- d'autre part, d'adopter la proposition de budget prévisionnel 2016 présentée par la société Vago qui fixe la participation financière de Bordeaux Métropole à la somme de 16 805,03 € H.T. (20 166,03 € T.T.C.). Cette autorisation va permettre d'assurer un 1^{er} versement (40%) de la somme précitée et ce dès le 1^{er} trimestre 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et l'article L 5215-20-1 modifié par l'article 71 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 prévoyant notamment le transfert de la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage des communes vers la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient, aujourd'hui, pour Bordeaux Métropole d'assurer la liquidation des dépenses correspondantes au titre du budget 2015 et le versement d'un 1^{er} acompte (40%) qui relève du budget prévisionnel 2016 afin de respecter les engagements pris dans le cadre des dispositions contenues dans le contrat d'affermage liant désormais Bordeaux Métropole à la société Vago, gestionnaire de l'aire d'accueil de Villenave d'Ornon.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la liquidation de la participation financière de Bordeaux Métropole due au titre de l'exercice budgétaire 2015 sur le chapitre 65, compte 6574 de l'exercice budgétaire 2016,

Article 2 : d'adopter la présentation du budget prévisionnel 2016 qui arrête la participation financière de Bordeaux Métropole à la somme de 16 805,03 € H.T. (20 166,03 € T.T.C.).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 janvier 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2016	Monsieur Jean TOUZEAU